

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

EQUITY

AXA ACT Carbon Offset Equity QI

Catégorie d'actions : AXA ACT Carbon Offset Equity QI Capitalisation EUR (ISIN : FR0010074682)

Cet OPCVM est géré par AXA IM Paris, filiale du Groupe AXA IM

Objectif et politique d'investissement

L'OPCVM est classé dans la catégorie suivante: « Actions internationales ».

Objectif de gestion

L'objectif de l'OPCVM est la recherche de performance sur un horizon de placement à long terme en s'exposant aux marchés actions internationaux par la mise en œuvre d'une gestion dynamique et discrétionnaire. Pour ce faire, le gestionnaire investira principalement dans des entreprises présentant une qualité de leurs résultats élevée et une volatilité faible, tout en tenant compte des facteurs environnement, social et de gouvernance (ESG), qui sont des éléments clés pris en compte dans les décisions d'investissement.

Pour atteindre cet objectif, l'OPCVM : (i) utilise une approche d'investissement socialement responsable qui améliore les scores ESG du portefeuille par rapport à son univers d'investissement ii) recherche une exposition aux entreprises utiles à l'atténuation du changement climatique ou à la transition vers des sources d'énergie renouvelable iii) recherche une réduction matérielle des émissions de carbone détenues par l'OPCVM par rapport à son univers d'investissement et iv) compense intégralement ou en partie les émissions de carbone pour aider à atteindre les objectifs climatiques mondiaux à long terme de l'Accord de Paris.

La compensation de l'émission de carbone de l'OPCVM peut être considérée comme partielle dans la mesure où (i) lorsqu'elle compense les émissions de carbone, la Société de gestion ne tient pas compte de la portée 3 (« Scope 3 » tel que défini dans la stratégie d'investissement) dans le calcul des émissions de carbone (ii) Le coût des certificats VERs (Verified Emission Reduction) requis pour compenser les émissions de carbone pourrait être supérieur à l'allocation de 20 bps des frais de gestion financière; et (iii) les émissions de carbone et les avoirs en VERs sont calculés et ajustés périodiquement, ce qui peut entraîner des écarts de mesure et une compensation partielle dans l'intervalle.

Politique d'investissement

L'OPCVM est géré de manière active en s'exposant en permanence aux actions internationales. L'équipe de gestion peut ou non investir dans les titres constituant l'indice de référence à sa discrétion et sans contrainte particulière. Le gestionnaire pourra surpondérer ou sous-pondérer les valeurs en portefeuille par rapport à l'indicateur de référence ce qui signifie que l'écart par rapport à l'Indicateur de Référence est susceptible d'être important et peut varier au fil du temps. Le portefeuille bénéficie d'une analyse fondamentale détaillée de la qualité et de la volatilité des entreprises individuelles grâce à une approche systématique basée sur un modèle quantitatif élaboré au sein de Rosenberg Equities. Le portefeuille se concentrera sur les actions cotées identifiées par le Gestionnaire comme présentant une faible volatilité et une haute qualité, ainsi que des caractéristiques ESG attrayantes, un profil d'émissions de carbone favorable et une capacité à réduire les risques climatiques associés aux investissements.

L'objectif est d'investir dans des titres de haute qualité élevée et des titres peu volatiles qui ont mis en œuvre de bonnes pratiques en termes de gestion de leurs impacts environnementaux, de leur gouvernance et de leurs pratiques sociales («ESG»), de sorte que le taux de couverture d'analyse ESG dans le portefeuille est d'au moins 90 % de l'actif net de l'OPCVM. L'OPCVM applique les approches et politiques suivantes :

- une approche dite « de relèvement de la notation ESG » visant à prendre en compte les critères extra-financiers, et exigeant que la notation ESG de l'OPCVM soit supérieure à celle de l'univers d'investissement après l'élimination d'au moins 20% des titres les moins bien notés sur la base de leur notation extra-financière, à l'exclusion des obligations et autres titres de dette des émetteurs publics, des liquidités accessoires et des actifs solidaires. AXA IM a développé une méthodologie propriétaire de notation ESG des émetteurs structurés autour des trois piliers environnement, social et gouvernance afin d'aider à évaluer comment les entreprises réduisent le risque ESG et de tirer parti de ces critères pour améliorer leurs positions concurrentielles dans leur domaine d'activité. L'application de ce se traduit par une note interne ESG par émetteur allant de 0 à 10.
- une approche axée sur le climat » qui vise à investir dans des entreprises dont les produits et services contribuent à l'atténuation du changement climatique et à la transition vers une utilisation durable de l'énergie et

- à réduire les émissions de carbone détenues par l'OPCVM par rapport à l'univers d'investissement

La politique de normes ESG et les politiques d'exclusion sectorielle d'AXA IM dans des domaines tels que les armes controversées, les risques climatiques, les matières premières agricoles et l'huile de palme et la Politique de Standards Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'AXA IM (« Politique de Standards ESG d'AXA IM »), qui intègre des politiques d'exclusion supplémentaires telles que le tabac et les armes au phosphore blanc, et exclut les investissements en titres émis par des sociétés (i) en violation grave des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et (ii) présentant les scores ESG les plus bas tels que décrits dans la politique. Ces politiques sont disponibles sur le site internet : <https://www.axa-im.fr/investissement-responsable>.

Les données ESG utilisées dans le processus d'investissement reposent sur des méthodologies ESG basées en partie sur des données fournies par des tiers, et dans certains cas développées en interne, elles sont donc subjectives et peuvent évoluer dans le temps. L'absence de définitions harmonisées peut rendre les critères ESG hétérogènes. Ainsi, les différentes stratégies d'investissement qui utilisent les critères ESG et les reportings ESG sont difficilement comparables entre elles.

La compensation carbone de l'OPCVM sera effectuée principalement grâce à l'utilisation de « VERs » (unité de réduction de carbone vérifiées ou volontaires – Verified Emission Reduction).

L'OPCVM est en permanence exposé (en direct ou par l'intermédiaire d'OPC) à hauteur de 80% au moins de son actif net en actions et titres assimilés négociés sur des marchés réglementés français et étrangers.

Dans la limite de 200% de l'actif net, la stratégie d'investissement peut être réalisée par des investissements en direct ou via des dérivés. L'OPCVM peut utiliser des dérivés également pour se couvrir.

Le Fonds est un produit financier qui a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement Européen 2019/2088 du 27 Novembre 2019 portant sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Indicateur de référence

L'indice MSCI World Climate Change Index (EUR), dividendes nets réinvestis, établi par MSCI Inc., est un large indice boursier mondial (comportant des actions internationales) et qui se qualifie comme indice de référence de l'UE pour la transition climatique en vertu du chapitre 3a du titre III de la réglementation (UE) 2016/1011.

Pour des informations complémentaires vous pouvez vous connecter sur le site www.msci.com.

La gestion de l'OPCVM n'étant pas indiciaire, la performance de l'OPCVM pourra s'éloigner de l'indicateur de référence.

Devise de l'OPCVM

Devise de référence de l'OPCVM : Euro.

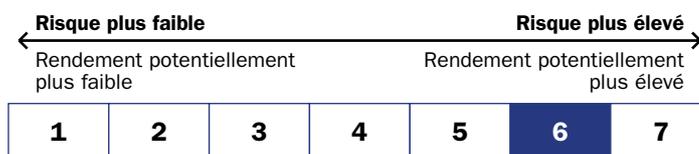
Durée de placement recommandée

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Modalités de souscription/rachat

Les ordres de souscription et de rachat doivent parvenir auprès du dépositaire chaque jour ouvré avant 12h00 (heure de Paris) et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative. L'attention des porteurs de parts est attirée sur l'existence potentielle de délais de traitement supplémentaires du fait de l'existence d'intermédiaires tels que le conseiller financier ou le distributeur. La valeur liquidative de cet OPCVM est calculée sur une base quotidienne.

Profil de risque et de rendement



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Pourquoi l'OPCVM est-il dans cette catégorie ?

L'OPCVM n'est pas garanti en capital. Il est investi sur des marchés et/ou

utilise des techniques ou instruments qui peuvent faire face à des fluctuations rapides et significatives pouvant engendrer des gains ou pertes importantes.

Risques importants non pris en compte par l'indicateur de risque

Risque de contrepartie : risque d'insolvabilité ou de défaillance d'une contrepartie de l'OPCVM, pouvant conduire à un défaut de paiement ou de livraison.

Risque lié à la méthode et au modèle de gestion: l'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que l'allocation, la sélection et la pondération des actifs composant cet OPCVM sont réalisés d'après le modèle systématique d'AXA Rosenberg, il est possible que les paramètres du modèle ne permettent pas de sélectionner les actifs les plus performants.

Impact de certaines techniques de gestion telles que la gestion de dérivés: certaines techniques de gestion comportent des risques spécifiques tels que risques de liquidité, de crédit, de contrepartie, risques liés aux sous-jacents, risques juridiques, de valorisation et opérationnels.

Le recours à ces techniques peut également entraîner/impliquer un levier

ayant pour conséquence une amplification des mouvements de marché sur l'OPCVM et pouvant engendrer des risques de pertes importantes.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais courants sont fondés sur les dépenses de la période des 12 derniers mois se terminant en décembre 2021. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- les commissions de performance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM. Certaines stratégies d'investissement entraînant une rotation du portefeuille régulière génèrent des coûts supplémentaires de transaction

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la section « frais » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet <https://funds.axa-im.com/>.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée 4.50%

Frais de sortie Aucun

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

Frais prélevés par le fonds sur une année

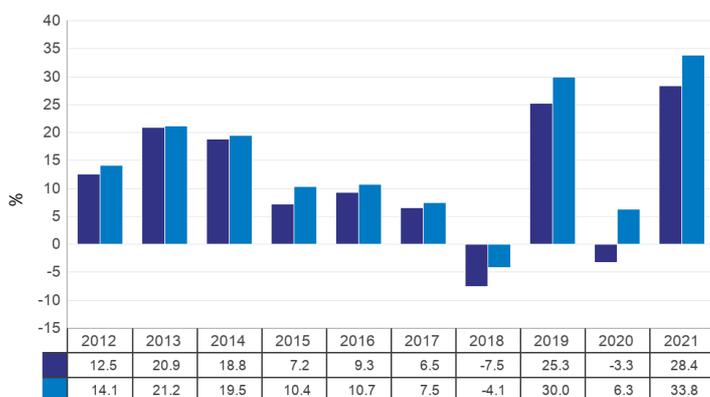
Frais courants 1.86%

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance Aucune

Performances passées

■ AXA ACT Carbon Offset Equity QI Capitalisation EUR (ISIN : FR0010074682)
■ Indicateur de référence



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances présentées sont nettes de frais. Les frais d'entrée et de sortie ne sont pas inclus dans les performances.

L'OPCVM a été créé le 21/06/2004.

Les performances passées sont calculées en Euro et sont exprimées en pourcentage de la valeur liquidative de l'OPCVM à chaque fin d'année.

L'OPCVM était précédemment géré sur la base d'un indicateur de référence 100% MSCI World Total Return Net. A compter du 31/03/2021, l'OPCVM était géré selon un indicateur de référence 100% MSCI World Custom Climate CTB Index Total Return Net. A compter du 30/06/2021, l'OPCVM est géré selon un indicateur de référence 100% MSCI World Climate Change Index.

Informations pratiques

Dépositaire :

BNP PARIBAS SA, Grands Moulins de Pantin
9, rue du Débarcadère - 93500 Pantin

Informations supplémentaires :

Plus d'informations concernant cet OPCVM, tels que le dernier prospectus, ainsi que le rapport annuel ou semi-annuel sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion ou bien sur le site <https://funds.axa-im.com/>.

Des détails sur la politique de rémunération actuelle de la société de gestion sont disponibles à l'adresse www.axa-im.com/important-information/remuneration-policy. Ils incluent la description du mode d'attribution de la rémunération et des avantages aux employés ainsi que le comité de rémunération. La société de gestion peut en fournir une copie papier sur demande.

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative :

La dernière valeur liquidative de l'OPCVM est disponible sur simple demande auprès d'AXA Investment Managers Paris ou sur son site <https://funds.axa-im.com/>.

Fiscalité :

L'OPCVM est soumis au régime fiscal de la France. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller habituel.

Déclaration de responsabilité :

La responsabilité d'AXA Investment Managers Paris ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. L'OPCVM n'est pas ouvert aux Investisseurs US visés dans le prospectus.



Investment
Managers

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). AXA IM Paris est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/10/2022.